http://journalleponT.ca
journalleponT@hotmail.com
JOURNAL Le PONT de PALMAROLLE
Vol.11, No 11 - Avril 2022

Joyeuses Pâques

Un grand Palmarollois vient de nous quitter

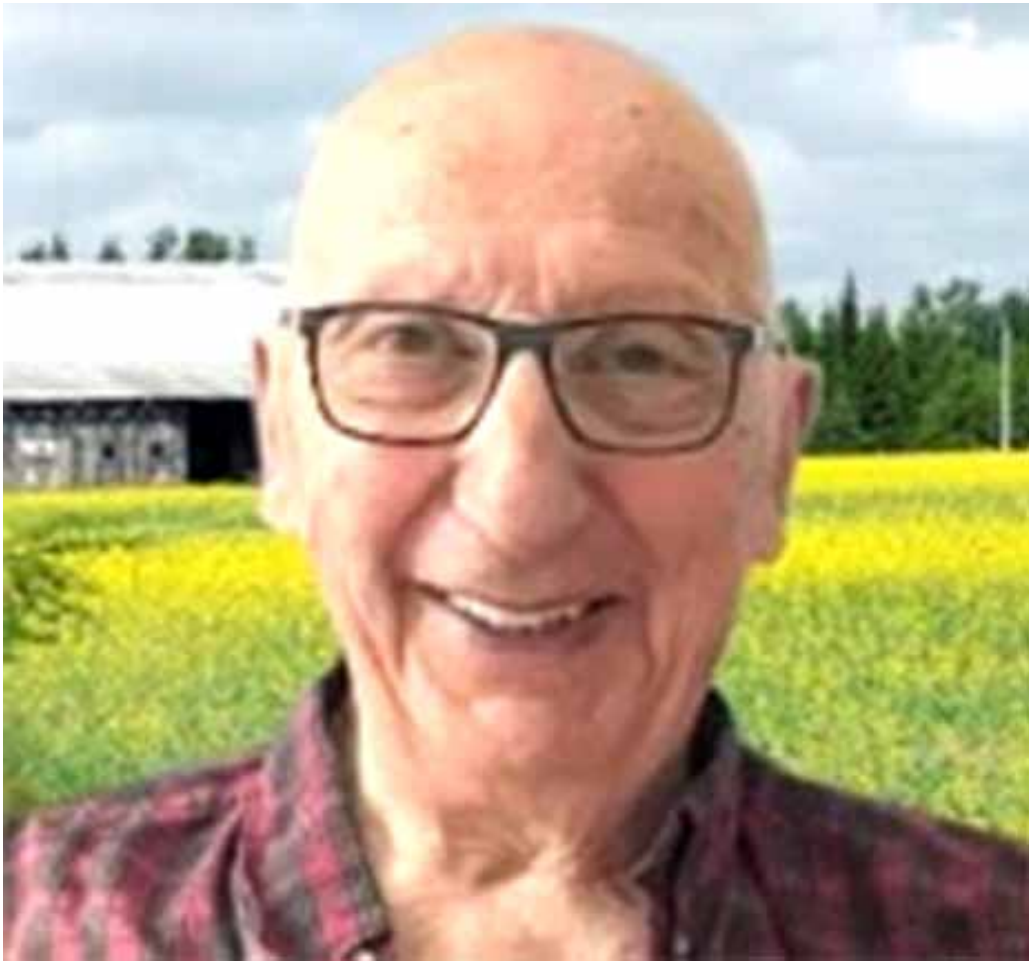

MARIO BÉGIN

ACTION BÉNÉVOLE QUÉBEC

Impressionplus La Sarre
IMPRIMERIE • CONCEPTION GRAPHIQUE
BANNIÈRES ET KIOSQUES D'EXPOSITION • AFFICHAGE
ENSEIGNES • ARTICLES PROMOTIONNELS
REPROGRAPHIE • RELIURE THERMIQUE
www.impressionplus.qc.ca • 819 333-2231 • 185, 2e Rue Est, La Sarre (Qc) J9Z 2G7

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage Certifié AMECQ

Culture et Communications Québec

Sommaire

Actualités	2-3
Affaires municipales	10
Opinions	
Vie communautaire	9

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	2 - 3 - 4
*Gilles Fortier	11
*Cercle de fermières	
*Francine Gauthier	7
*Félix Goulet	14
*MFC	12
*Lise Bouillon	6

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.- P. Robichaud
Vice-présidente : Christiane Plante
Infographiste
Secrétaire : Clarisse Vachon
Trésorière : Denise Mercier
Administratrice : Lise Bouillon
Rédacteur en chef : *J.-P. Robichaud*

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité dans LE PONT

C'est une visibilité incontournable
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 $
1/4 page 25 $
1/8 page couverture 40 $
1/2 page 40 $ - Page 70 $
annonces classées 5 $

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
J.P. Robichaud 819-339-4255

Tombée: 18 du mois

Démission au Conseil municipal

Jean-Pierre Robichaud

En poste depuis novembre 2016, Jacques Chabot a remis sa démission du conseil municipal le 19 janvier dernier.

« Après une longue réflexion, j'ai dû me résoudre à constater que je n'avais plus la force ni l'intérêt pour assumer le rôle de conseiller municipal à la hauteur de ce que la population est en droit d'attendre de moi. Je souhaite bonne chance au Conseil »,
a-t-il mentionné par communiqué au Journal Le Pont.

Les modalités de l'élection partielle pour pourvoir le poste nº 5 vacant ont été dévoilées lors de la réunion du Conseil du lundi 7 mars dernier. La période de mise en candidature se déroulera du 25 mars au 8 avril 2022 et l'élection, s'il y a lieu, se tiendra le 15 mai suivant.

Par ailleurs, la directrice générale, madame Véronique Hince, absente du travail pour des raisons personnelles, a été remplacée de façon intérimaire par la technicienne-comptable de la Municipalité, madame Katleen Asselin, rétroactivement au 27 janvier.

Le Conseil municipal a en outre informé la population que le dossier de la Maison des Aînés continue de progresser et que le contrat officiel sera très bientôt signé chez le notaire.

Un grand Palmarollois vient de nous quitter

MARIO BÉGIN

Jean-Pierre Robichaud

Mario, un homme d'affaires ayant œuvré dans le domaine des assurances, était dévoué à la population ainsi qu'au village de Palmarolle. Il a en outre œuvré au sein de plusieurs comités et organismes en Abitibi-Ouest.

Homme discret, pragmatique et respecté, il était un grand conseiller lors de prises de décisions importantes dans notre communauté.

Au nom du Journal Le Pont, nos plus sincères condoléances à sa famille.

Mario Bégin est décédé le vendredi 4 mars dernier à l'âge de 87 ans.

France Lemire

Expédition annulée sur le lac Abitibi

Jean-Pierre Robichaud

Madame France Lemire et ses trois partenaires ont annulé leur traversée du lac Abitibi qui devait se dérouler du 24 au 28 février derniers. La grande quantité de neige tombée la semaine antérieure ainsi que la présence de névasse un peu partout sur le lac ont mis fin à leurs espoirs de réaliser l'expédition sans risques majeurs.

Plusieurs motoneigistes aguerris et ayant une excellente connaissance du lac Abitibi déconseillaient à ce moment-là de s'aventurer sur ce dernier, les tracés durcis non balisés étant complètement disparus sous la neige.

En début février, l'Américain Marcus Palazzo, en ski sur le lac, signalait une grande marre de gadoue devant l'entrée ouest du Narrow où il a dû faire un long détour avant de s'engager dans ce dernier. Des photos montraient l'eau envahir ses traces tout juste derrière lui.

Devant ces inconvénients majeurs et l'impossibilité d'avoir accès à des secours terrestres en cas de besoin, France et son équipe ont pris la sage décision de reporter leur expédition à l'an prochain.

Rappelons que c'est la première fois depuis le début de l'événement en 1994 qu'une Traversée du lac Abitibi est annulée.

Hier à Palmarolle : l'abbé Éphrem Halde

Jean-Pierre Robichaud

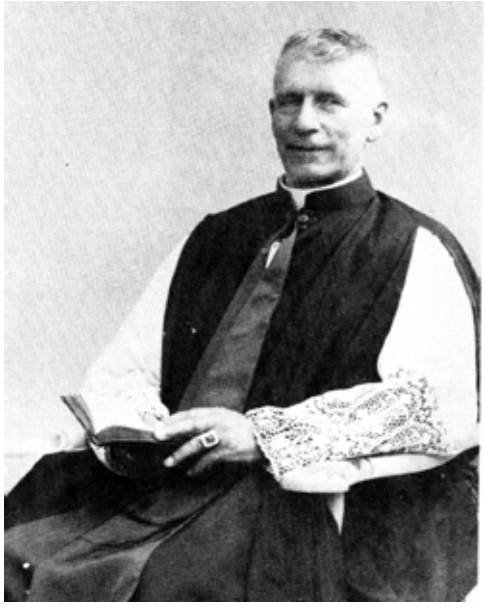

Tiré de Hier à Palmarolle, Gérard Ouellet

(dernière partie)

Précédé du batelier, avec son Dieu, à travers souches et arbres calcinés, le missionnaire gravit la pente douce qui conduit à la maison. Le maître de céans l'accueille à la porte. Sa haute stature force le prêtre à se pencher pour franchir la porte. Il gagne aussitôt le fond de l'unique pièce que séparent des couvertures de lit d'une teinte douteuse. Entretemps, Héras Richard lui a signifié ses volontés. « Écoutez, monsieur l'abbé, a-t-il dit, ma femme, vous allez la sauver car je l'aime et j'en ai besoin pour les petits. »

Cet ordre formel du mari angoissé trouble un peu le missionnaire. Il s'approche néanmoins de la malade à demi-inconsciente sur son lit. Tout à côté d'elle, dans une caisse qui a servi à transporter des provisions, repose un enfant de quatre jours à peine. Le pasteur s'occupe de la mère car le bébé a été ondoyé. Il s'agit cependant d'aller au plus pressé, dussent les prescriptions liturgiques encore fraîches à la mémoire du jeune prêtre subir quelques accrocs. Le missionnaire dépose le Saint-Viatique sur une chaise et entreprend de confesser la moribonde sans toutefois obtenir l'intégrité de la confession; puis il la communie et lui administre l'extrême-onction. L'intervention du prêtre a un effet bienfaisant sur la malade et sur son entourage. Celui-ci est désormais tout confiant.

Quand le missionnaire a rempli son devoir, l'hôte, histoire d'aiguiser son appétit, ce que les émotions d'une nuit à la belle étoile n'ont pas réussi, invite l'abbé Halde à l'accompagner sur le site de la croix plantée par Mgr Latulipe à l'automne précédent. Il faut suivre à la file indienne l'étroit sentier que ne borde pas la moindre construction primitive : l'œil ne s'arrête que sur d'innombrables cyprès et trembles entremêlés d'épinettes. À un mille à l'ouest pourtant, le long de la rivière, le missionnaire a pu voir en montant une maison, celle de Damase Bégin. Quoiqu'il en soit, Héras Richard a foi dans ce coin de terre et essaie de faire partager ses espoirs par son compagnon de route. Ce dernier, nous devons l'avouer, reste froid. C'est que ventre affamé n'a pas d'oreilles, et la marche lui ouvre dangereusement l'appétit, le bon abbé. La cuisinière remet tôt les choses d'aplomb par un déjeuner solide, à son retour. Le prêtre fait, il va sans dire, grand honneur aux plats d'un fumet si alléchant.

Tandis qu'il déjeune, l'abbé Halde se voit néanmoins distrait. Dans un coin de la pièce, la seule du rez-de-chaussée, se dresse une échelle. Or voici qu'au sommet de celle-ci apparaît une frimousse d'enfant aussitôt suivie par plusieurs autres. C'est la nombreuse progéniture de Philibert Vachon et de Luca Pomerleau qui descend du grenier où elle a passé la nuit. Depuis leur arrivée dans la colonie, les deux familles logent chez les Richard en attendant que soit prête la planche qui permettra la construction des deux nouveaux foyers.

Après un déjeuner restaurateur le missionnaire doit songer à retourner à La Sarre car il est déjà neuf heures. Un dernier mot d'encouragement et une dernière bénédiction à la malade, et en route. La foi vive, jointe à l'action du sacrement, ainsi qu'il arrive fréquemment, a produit ses effets : déjà un mieux sensible se fait sentir chez Mme Richard. Mieux sensible et durable puisque cette femme donnera naissance à neuf autres enfants qui tous, ceux-là, seront rayonnants de santé.

Mais il ne faut pas oublier que le bébé dans la boîte de bois n'est qu'ondoyé. Aussi l'abbé Halde n'est pas seul avec le batelier pour le retour : Stanislas Pelletier et Clairina Vachon les accompagnent avec l'enfant. Ils seront, à La Sarre, parrain et marraine du poupon qui recevra au baptême les prénoms de Jeanne-Fernande. Pour le retour l'abbé Halde ne trouve pas mauvais de pouvoir causer à son aise et de recueillir ainsi tous les renseignements qu'il désire. Par ce début d'après-midi du 14 août, seuls les aboiements des chiens qui rôdent autour des quelques tentes échelonnées le long de la rivière La Sarre annoncent aux résidents du village du même nom l'arrivée du « compérage ». Jeanne-Fernande Richard est cependant promise pour le Ciel. Elle reviendra à La Sarre onze jours après son premier voyage, mais pour y être inhumée cette fois : elle est décédée le 21 août.

La première randonnée de l'abbé Ephrem Halde à Palmarolle est sans doute une rude expérience, mais cette expérience est pour lui un point de départ : elle marque ses débuts de bâtisseur de pays.

Dans les premières années de son ministère, ce prêtre exerce son action sur des théâtres divers. Ainsi, il est vicaire à La Sarre jusqu'à septembre 1924. De là il passe à Cochrane en Ontario où il séjourne jusqu'à avril 1925. On le trouve ensuite desservant de Belcourt d'avril à juillet 1929, vicaire à Amos jusqu'à septembre de la même année, puis à Taschereau jusqu'à avril 1926. L'église de La Sarre ayant passé au feu cette année-là, le curé a besoin d'un second vicaire afin de faire bénéficier ses paroissiens de trois messes le dimanche. Monsieur Halde est donc de nouveau dans cette paroisse d'avril à juin 1926. Mais laissons temporairement de côté ce personnage intéressant, car nous le retrouverons bientôt sur notre chemin et directement relié à l'évolution de Palmarolle.

Jean-Pierre Robichaud

« La Liberté commence là où l'ignorance finit », disait Victor Hugo. Ce concept de liberté, aujourd'hui dénaturé par plusieurs, n'a plus le même sens pour tous.

Pendant la période 1920-1960, notamment en Abitibi, le clergé dominait la vie des citoyens dans les villages isolés qui pullulaient sur le territoire. « Hors de l'Église, point de salut », clamait-il du haut de sa chaire infaillible.

En outre dans cette Église, il y avait de nombreux interdits, notamment la consommation d'alcool, les plaisirs de la chair, le travail le dimanche, etc. Un spectacle de Ti-Gus et Ti-Mousse fut même annulé par le curé Halde à Palmarolle pour cause de langage trop osé. La danse, longtemps prohibée, devint permise seulement sous la surveillance du curé.

On nous serinait du haut du « nid du corbeau » que le péché nous guettait dans chaque recoin, notamment dans les hôtels et même dans les bibliothèques, la plupart de livres étant à l'index, c'est-à-dire interdits. Peu scolarisés pour la plupart et coupés du monde, les membres du troupeau obéissaient sans rechigner, vivant dans l'ignorance.

J'utilise ici le mot ignorance non dans le sens d'inculture car j'ai trop de respect pour nos colonisateurs abitibiens, mais plutôt dans le sens d'ignorer, ne pas savoir…

Cependant tout cela n'était que du bourrage de crâne de la part de ces « hommes de Dieu » drapés de noir. Pendant qu'ils nous frappaient de tous ces interdits et nous menaçaient des feux de l'Enfer, plusieurs d'entre eux dépucelaient et sodomisaient impunément nos enfants derrière l'autel de Dieu.

Heureusement, la télévision, l'éducation supérieure, les sciences sociales apparurent et du coup, les nouvelles générations découvrirent l'envers de la médaille. Dès lors, les tabous commencèrent à tomber. J'ai connu la fin de cette période de grande noirceur dans les années '60 et je suis fier d'avoir contribué à jeter ma petite part de lumière pour mettre fin à cet aveuglement du peuple maintenu pendant trop longtemps dans l'ignorance et la crainte de Dieu.

Et ce n'est que récemment que nous découvrîmes peu à peu et avec consternation que le péché était non pas à l'hôtel, mais plutôt derrière l'autel…

Tout cela m'est revenu à l'esprit en suivant à la télé l'occupation du centre-ville d'Ottawa par quelques centaines de manifestants en février 2022 et j'y ai vu un parallèle qui m'a troublé.

Serions-nous en train de retomber dans une autre ère d'éteignoirs, me suis-je demandé?

Ces adeptes du « Grand complot mondial » (ce supposé ramassis de pédo-sataniques œuvrant dans le sous-sol d'une pizzéria, ou encore que nous serions contrôlés par des extraterrestres reptiliens…), sont persuadés que ces derniers maintiennent les populations de la planète sous leur férule, les privant de liberté. Certes, à Ottawa comme ailleurs, tous les manifestants n'étaient pas des conspirationnistes; mais ils avaient une chose en commun : la négation de la réalité. À entendre leurs commentaires sur les raisons qui les motivaient, j'y ai vu une grande ignorance, comme au début du siècle dernier.

Ces théories complotistes, cette falsification des faits par les gourous « trumpistes » et autres pullulent sur les réseaux sociaux dont s'abreuvent leurs adeptes. Comme le proclament leurs mentors, ce troupeau nie les faits; untel l'a dit, donc c'est vrai… Plusieurs n'ont pas de télé et ceux qui en ont ne regardent que les chaines alternatives. Ils ne lisent pas, rejetant les médias traditionnels. Rivés sur les sites complotistes, ils sont enfermés dans leur réalité parallèle, convaincus d'avoir raison. Ce dont ils ne se rendent pas compte cependant, comme nous à une certaine époque, c'est que ce bourrage de crâne, venant de leurs mentors qui profitent de leur ignorance et leur faiblesse pour les embrigader, les maintient sous leur pouvoir.

> Le péché est derrière l'autel,
> encore une fois…

Il y a soixante ans, nous avancions enfin vers la lumière. Nous avons vaincu l'ignorance et recouvré la liberté. Aujourd'hui, une frange de la société n'écoutant que leurs gourous s'enfonce lentement dans l'obscurantisme et l'ignorance, invoquant cette même liberté. Je n'aurais jamais cru qu'on en revienne, quelque soixante années plus tard, à cette noirceur, à ces œillères qui rapetissent la perspective.

Nous, à l'époque, sommes montés aux barricades pour avoir accès à la connaissance; les négationnistes en érigent maintenant pour retourner dans l'ignorance. Misère!

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulte le site : www.educaloi.qc.ca/capsules/le-bail

LE BAIL

Deuxième partie

P.S. - Le début de cet article a paru dans le journal du mois de mars dernier.

Lise Bouillon

Y a-t-il des clauses qui ne sont pas valides, même si elles se trouvent dans le bail?

Oui. Le propriétaire et le locataire peuvent s'entendre dans le bail sur les modalités de paiement de loyer, sur des travaux à faire (ex. : réparation, peinture), ou sur l'utilisation des lieux (ex. : stationnement).

Mais ils ne peuvent pas aller à l'encontre des dispositions obligatoires prévues dans la loi. Sinon, la clause sera sans effet, c'est-à-dire que légalement, c'est comme si elle n'existait pas.

Par exemple, une clause de bail peut être sans effet lorsqu'elle :

- limite ou dégage le propriétaire de toute responsabilité quant au logement, ou rend le locataire responsable d'un dommage causé sans sa faute;
- empêche la cession du bail ou la sous-location des lieux;
- vise à modifier les droits des locataires parce qu'en cours de bail il y a eu augmentation du nombre d'occupants dans le logement (à moins que ce soit justifié par les dimensions du logement);
- stipule qu'en cas de défaut de paiement pour un mois de loyer, le propriétaire pourra exiger le paiement du loyer de tous les mois restant au bail;
- a pour but de réajuster le loyer en cours de bail dans un bail à durée fixe de douze mois ou moins.

Je n'ai qu'un bail verbal. Est-ce que j'ai quand même des droits? Oui. L'occupation d'un logement avec l'accord du propriétaire crée ce qu'on appelle un « bail par tolérance ». Un tel bail est valide et crée les mêmes droits et les mêmes obligations qu'un bail écrit. Le propriétaire doit également remettre au locataire un formulaire du Tribunal administratif du logement.

De plus, si le propriétaire et le locataire n'ont pas déterminé de date à laquelle le bail doit se terminer ou être renouvelé, le locataire peut le résilier en donnant un avis d'un à deux mois.

Ce n'est pas le cas pour le bail à durée fixe, qui doit pour sa part être respecté jusqu'à la fin, sauf dans les situations prévues par la loi ou avec l'accord du propriétaire. Pour en savoir plus, consultez notre article La résiliation du bail par un locataire.

Est-ce qu'un nouveau propriétaire qui achète un immeuble peut obliger le locataire à partir?

En général, non. Le droit au maintien dans les lieux continue de s'appliquer en faveur du locataire qui respecte ses obligations, même si le propriétaire de l'immeuble change.

Toutefois, le nouveau propriétaire peut généralement exiger le départ du locataire lorsqu'il veut subdiviser le logement, le démolir, l'agrandir ou changer son affectation. Il peut également reprendre le logement s'il veut s'y loger ou y loger certains membres de sa famille. Cela peut donner droit à certaines indemnités. Pour en savoir plus, consultez notre article La reprise du logement et l'éviction.

Attention! Les personnes âgées de 70 ans et plus bénéficient d'une protection particulière contre la reprise de logement ou l'éviction.

En dehors de ces situations, rien n'empêche un propriétaire d'offrir de l'argent à un locataire pour qu'il renonce à son droit au maintien dans les lieux et se trouve un nouveau logement. Le locataire est libre d'accepter ou non cette entente.

Retour en Minganie

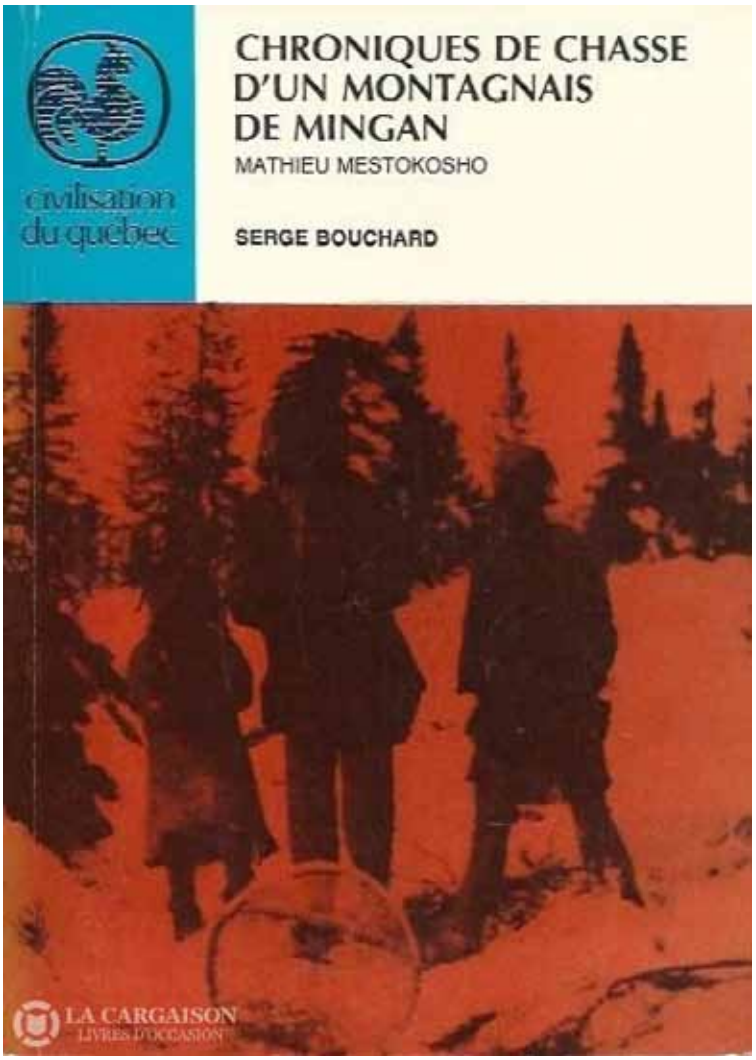

Francine Gauthier

Il y a de cela 20 ans au moins, me tombait sous la main un livre très particulier, au titre évocateur :

Chroniques de chasse d'un Montagnais de Mingan, par Serge Bouchard, Québec : Ministère des affaires culturelles, 1977. Publié à l'origine dans la collection : Civilisations du Québec : série cultures amérindiennes.

J'avais oublié le nom de son auteur, mais je n'ai jamais oublié l'effet, l'impact que ce livre a eu sur moi. Avant la lecture, je n'avais qu'une vague idée de la culture, de la nature du peuple innu. Les deux premiers tiers du livre m'étaient donc apparus lourds, fastidieux, redondants. Je me sentais loin de chez moi, loin de mes préoccupations quotidiennes, perdue dans un monde qui m'était étranger et complètement déboussolée. D'autant plus que les références toponymiques abondantes et répétitives, citées dans la langue innu, ne parvenaient pas à me situer géographiquement. Un vrai choc culturel…

Si le livre m'était tombé des mains pendant que je lisais, si j'avais abandonné, à cause de mon impatience, de mon inaptitude à saisir la pertinence des propos de ce Montagnais alors âgé de plus de 80 ans, que je suivais avec peine dans le récit de ses péripéties, je serais passée à côté de quelque chose de précieux pour ma compréhension du vaste univers dont les Premières Nations étaient imprégnées à l'époque du récit de ce sage, et peut-être encore aujourd'hui pour la plupart d'entre elles.

J'ai persisté dans ma lecture. Quelque chose me disait que les longueurs, l'évocation des longues distances parcourues par ce chasseur montagnais jour après jour, d'un soleil à l'autre, la précarité ressentie par moi comme inquiétante, l'isolement, la solitude, la faim, l'obligation pour lui et les siens de devoir tuer, encore tuer, toujours tuer pour assurer sa subsistance et celle des siens, toute cette atmosphère de misère… rien n'était décrit en long et en large pour rien. Tout avait un sens et j'allais le découvrir dans le dernier tiers.

Après, la lecture terminée, il en était tout autrement de mon inaptitude car, de fait, loin du sentiment d'avoir perdu mon temps, ce fut la révélation, l'épiphanie. Enfin, je comprenais les tenants et les aboutissants de ce déploiement incessant d'énergie, de courage, d'abnégation, de combativité, de lutte pour la survie, de confiance en ses capacités, de dépassement de soi et de retour quotidien à l'essentiel.

Ce cadeau qui m'était fait d'être touchée par la grâce parce qu'enfin, je saisissais l'ampleur des compétences et du savoir-faire de ce chasseur innu, mises chaque jour à rude épreuve par son souci de la survie de sa famille, des siens, de tous ceux de sa race qui suivaient les mêmes sentiers que lui, depuis des millénaires, peut-être, à la poursuite de troupeaux de caribous, sur des territoires sans frontières autres que celles déterminées par des ententes de bonne foi. Il devait bien connaître physiquement ces territoires pour les avoir arpentés de sa jeunesse à sa vieillesse. Ce qui me fut offert donc, pour avoir cru qu'il valait la peine de poursuivre ma lecture, ne m'a jamais quittée. À cela, il y aurait une suite…

Il y a quelques semaines, j'ai trouvé un livre similaire à la Bibliothèque municipale Richelieu de La Sarre, celui-là intitulé :

Récits de Mathieu Mestokosho, chasseur innu, par Serge Bouchard, préface de Gérard Bouchard, 2e éd.

L'histoire d'un poêle à bois...

Louisa Nicol

Dans les années 50, on jette les poêles à bois pour acheter une cuisinière électrique.

J'étais chez tante Marie quand sa fille, Mariette, lui a demandé d'acheter ladite cuisinière.

Je fais promettre à ma tante de me garder son vieux poêle pour que je puisse le mettre plus tard dans ma maison.

En 1973, j'avais la maison.

J'entends encore mon père rouspéter d'avoir à déménager ce lourd fardeau, symbole selon lui, de la grande « misère ».

Le poêle : un Legare's Majestic 1926 qu'elle avait acquis à son mariage et qu'elle avait déménagé à Palmarolle.

Au cours des ans, le poêle fut restauré par les bons soins d'un monsieur de Duparquet.

C'est chez lui que j'ai vu le poêle de la famille Drolet, du rang 6-7, voisine de ma propriété actuelle, donc le réchaud était orné de deux têtes de cheval chromées.

Avec mes cousines nous organisons l'anniversaire de tante Marie.

Pour ma part, je lui cuisine une soupe sur son ancien poêle, elle mangeait peu, les cousines ayant apporté le gâteau pour ses 90 ans.

Les années passent, elle vit au Sanatorium de Macamic.

À la fin de mes vacances, je fis un détour pour aller la voir.

Elle était couchée dans son lit, un tout petit oiseau, le poids d'une enfant, je l'ai serrée doucement dans mes bras. Elle me glissa à l'oreille :
- ma petite sœur, ma petite sœur….

En route au volant de la Citroen, je me demandais : depuis combien de temps, on l'avait enlacée?

Quelques semaines plus tard, elle nous quittait, elle venait d'avoir 101 ans.

credit photo : Louisa Nicol

Le Conseil des Chevaliers de Colomb tient à remercier **monsieur André Chrétien** pour son implication en tant que journaliste et rédacteur en chef au Journal Le Pont pendant douze années.

Je me souviens qu'un jour il m'a appelé pour me proposer d'écrire quelque chose sur nos activités du Conseil afin d'informer les citoyens de notre travail.
Il ne faut pas oublier Le Vieux Grincheux qui était toujours intéressant à lire et nous faisait réfléchir.

Un gros merci aussi à Jean-Pierre et toute l'équipe qui effectuent un travail extraordinaire.

Fraternellement vôtre,
Conseil des Chevaliers de Colomb 12007 de Palmarolle.

Appel à tous

Quelqu'un pourrait-il nous rappeler en quelle année le pont couvert du rang 6 et 7 de Palmarolle a été érigé?

Quelqu'un aurait une photo?

Répondre à :
administration@journallepont.ca
ou 819 339-4255

(Jépi Robichaud)

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Congrès annuel de l'AMECQ :
On se retrouve!

Après deux années à vivre le congrès annuel de l'Association des médias écrits communautaires du Québec en virtuel, consignes sanitaires obligeaient, les journaux membres de l'AMECQ se retrouveront enfin à Longueuil les 29, 30 avril et 1er mai prochains, sous le thème « On se retrouve! »

À l'évidence, ces rencontres annuelles d'une majorité des médias communautaires leur ont beaucoup manqué et, malgré l'accompagnement indéfectible d'Yvan Noé Girouard, dg de l'AMECQ, et son équipe, un sentiment d'isolement en a atteint plusieurs.

Il faut savoir que ce congrès annuel est une importante source de motivation et de ressourcement pour les petites équipes de bénévoles qui tiennent à bout de bras ces journaux communautaires dans leur milieu. En outre, cette rencontre est une formidable occasion d'échanges entre les équipes de partout au Québec, et les ateliers de formation qui y sont dispensés sont une excellente occasion d'apprentissage et de perfectionnement.

Ce prochain congrès sera aussi le moment de souligner la qualité de textes publiés en 2021 ainsi que l'engagement de certains bénévoles. À cet effet, des prix seront remis à ceux et celles qui seront sélectionnés.

Le Journal Le Pont, ayant déjà remporté plusieurs prix pour la qualité et la diversité de ses textes depuis une dizaine d'années, participe au concours Prix AMECQ 2022 dans plusieurs catégories et il sera présent à ce congrès.

Prochaine séance du conseil
5 avril 2022
La séance a lieu à 19 h, au 124 rue principale, Palmarolle

Les séances ont lieu à 19 h à la grande salle du centre communautaire au 124, rue Principale, Palmarolle.

Les citoyens sont les bienvenus aux séances du conseil tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

***Veuillez noter qu'exceptionnellement, la séance ordinaire du mois d'avril se tiendra un mardi.**

COMPTE DE TAXES EN SIX VERSEMENTS

Depuis le 12 mars 2019, les taxes sont payables en six versements comme stipulé au règlement municipal 314. Il est très important pour vous de faire vos versements aux dates indiquées sur vos coupons de paiement afin d'éviter de payer des intérêts.

Les dates des versements sont :
- 30 mars 2022
- 19 mai 2022
- 8 juillet 2022
- 27 août 2022
- 16 octobre 2022
- 5 décembre 2022

Prenez note que la municipalité n'envoie pas d'état de compte.

COMMENT DISPOSER DES CENDRES DE BOIS SÉCURITAIREMENT

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

- vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;
- mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- l'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet;
- attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.

Source : Ministère de la Sécurité publique (MSP), www.securitepublique.gouv.qc.ca

SAVIEZ-VOUS QUE...

Il est interdit d'installer des pancartes en bordure de la route pour afficher une « Vente de garage »?

Le ministère des Transports du Québec désire rappeler à la population que, pour des raisons de sécurité et de visibilité, il est interdit d'installer des pancartes dans l'emprise des routes sous sa responsabilité. Ce rappel s'adresse particulièrement aux personnes qui désirent annoncer une « vente de garage ».

Populaires au printemps, ces annonces peuvent créer de la confusion ou même obstruer la signalisation routière déjà en place. Il est également pertinent de mentionner que tout objet dans l'emprise des routes représente un danger pour les usagers du réseau routier.

En vertu de l'article 38 de la Loi sur la voirie, nul ne peut empiéter dans l'emprise d'une route ou y installer de l'équipement de télécommunication ou de transport ou de distribution d'énergie, sans l'autorisation du ministre. De plus, il faut savoir qu'une infraction relative à l'affichage sur le bord de la route peut entraîner une amende variant de 300 $ à 600 $ au contrevenant.

Il est également interdit d'apposer ces affiches sur les poteaux appartenant à Hydro-Québec, seul l'affichage électoral fait exception car Hydro-Québec est obligé d'y consentir (renseignements reçus de madame Émilie Girard, directrice des communications chez Hydro-Québec).

De plus, comme stipulé dans le Règlement de zonage n° 141, de la municipalité, à l'Article 4.4.9.2 « Pour tous genres d'enseignes et d'affiches la pose doit être effectuée sur le site même (ce qui veut dire dans le cas d'une vente de garage, votre cour), où une entreprise, une profession, un produit, un service, un divertissement et autres sont menés, vendus ou offerts. » (Ce qui inclus l'annonce d'une vente de garage puisque vous y vendez des choses).

GRENIER AUX SOUVENIRS

Main de remorque

Gilles Fortier

Ce mois-ci je vous parle d'une main de remorque, ou en Québécois une main de « trailer ».

Ça fait quand même plusieurs années que je la possède. En effectuant mes recherches, j'ai été surpris de l'âge de cette main. J'ai toujours pensé qu'elle datait des années soixante parce qu'on n'en voyait pas à cette époque. Tous ceux qui possédaient une petite remorque avaient un accouplement fait de deux plaques de métal superposées et percées d'un trou pour fixer une longue tige genre boulon que tout le monde appelait une « pine », d'où l'expression « Je vais aller piner le trailer ».

Donc cette main date des années quarante, inventée par la compagnie Acme & Bross Machine Work fondée en 1914 par Bud et Frank Hummel. Elle porte le numéro de série 80, ce qui signifie sûrement le tout début de la production.

Il m'arrive quelquefois de me poser cette question au sujet de certaines pièces comme cette main : comment un objet aussi ordinaire arrive-t-il à traverser les époques? Mystère!

Joyeuses Pâques

Dolores Guertin-Audet

MIEUX VIVRE LE VIEILLISSEMENT

Okinawa, l'île où l'on vit centenaire

Avez-vous déjà entendu parler de l'île d'Okinawa et ses centenaires? C'est une île du Japon baptisée « région de la longévité » où les gens vivent très vieux. La doyenne a 115 ans; ces gens sont très heureux et ils sont considérés comme des porte-bonheurs.

Les chercheurs du monde entier se sont penchés sur leur secret, on sait qu'il n'y a pas de génétique. Les habitants d'Okinawa mangent peu et lentement, savourent chaque bouchée et s'arrêtent avant de se sentir trop lourds.

L'extraordinaire longévité de ces Japonais comme leur bonheur d'être vieux tient aussi à leur état d'esprit et à leur vie sociale très développée. Chez ces centenaires, on y découvre une conscience spirituelle élevée, nourrie de pratiques comme la prière, la méditation, l'attention au présent, une volonté de rester positifs dans les difficultés et de conserver leur optimisme. Ils ont cette faculté précieuse de ne pas se laisser abattre et de rebondir qu'on appelle le courage de vivre.

Une vitalité, un dynamisme, une énergie du cœur, telles sont les clés de leur jeunesse intérieure comme en témoigne le refrain qu'ils chantent tous les matins : « La chaleur du cœur empêche nos corps de rouiller ».

Ils participent à la vie de leur communauté, les échanges entre amis, voisins et membres d'une même famille sont quotidiens. L'esprit d'entraide y est très enraciné. Ils pratiquent ensemble le jardinage, la marche et le taichi. Bref, ils sont heureux de vivre vieux et ce bonheur les protège de tout sentiment d'exclusion. Ils n'ont pas l'impression de représenter un poids pour la société, au contraire. «LES VIEUX SONT NOTRE TRÉSOR».

L'essentiel pour une bougie n'est pas l'endroit où elle est posée; c'est la lumière qu'elle irradie jusqu'au bout. Si nous sommes devenus des vieillards rayonnants, peu importe finalement le lieu où nous terminerons notre vie. Toutes les études montrent que les personnes âgées qui ont conservé un réseau relationnel autour d'elles, familial et amical vivent plus longtemps.

Donner, recevoir, faire preuve de générosité exercent un effet positif. À l'inverse, les conflits relationnels sont un véritable poison qui ronge comme la rouille. Les centenaires ne sont presque jamais solitaires; ils ont près d'eux des gens loyaux qui leur apportent quotidiennement un soutien physique et psychologique.

UNE VIE ACCOMPLIE EST UNE VIE APAISÉE…

Je cherche un ou une bénévole

JOURNAL LE PONT de PALMAROLLE

Journaliste

Contacter : Jean-Pierre Robichaud 819 339-4255

Les derniers milles

Félix Goulet

Est-ce seulement une impression, mais je crois que les hivers et la météo en général ne ressemblent plus à ce qu'on voyait auparavant. Je vais à la pêche blanche depuis mon tout jeune âge et les deux premières semaines du mois d'avril étaient une période où la pêche se pratiquait encore sécuritairement, et ce, avec d'excellents résultats. Aujourd'hui ce n'est plus une certitude, les changements climatiques y sont peut-être pour quelque chose.

Au moment d'écrire ce texte, il pleut abondamment et le mercure frôle les 10 degrés Celsius. C'est pourquoi je vous parle de pêche et surtout de sécurité en fin de saison. L'an passé, au début avril, j'ai participé à un tournage de l'émission Leurre juste avec Daniel Robitaille. Pour l'occasion, ma copine et moi avions amené l'équipe de tournage sur le grand lac Abitibi. La journée de pêche était merveilleuse, la température et les poissons étaient au rendez-vous. Malheureusement, l'expérience s'est terminée plus tôt que prévu. Après le dîner, deux VTT sont passés le long de notre installation et la glace a cédé sous leur poids à environ deux kilomètres de nous. Par chance, des pêcheurs se sont vite déplacés à leur secours et tout le monde s'en ait sorti sain et sauf. Cependant cet évènement a mis fin à notre journée de pêche. Durant la journée, je m'étais aperçu que la glace endessous s'amincissait à une vitesse incroyable. À vrai dire, je n'avais jamais vécu quelque chose de semblable. Un phénomène inexplicable, mais les faits eux étaient là, donc j'ai mis un terme à la journée sans plus attendre.

Habituellement, le lac Abitibi en fin de saison est recouvert d'une épaisseur de glace plus que sécuritaire. Ces dernières saisons, ce n'est pas le cas et nous devons désormais changer notre façon de voir la situation. Nous devons être attentifs à l'épaisseur de la glace d'une sortie à l'autre en mesurant l'épaisseur de celle-ci en perçant nos trous. Faites attention au gros trou formé par une cabane à pêche; vous savez que la gadoue monte facilement à de tels endroits, ce qui altère la qualité de la glace quelques fois.

Après une grosse pluie, le niveau des ruisseaux et des rivières monte. Ces tributaires apporteront du courant au lac et l'embouchure de ces cours d'eau deviendra très dangereux. Faites attention aux endroits où il y a eu beaucoup d'activités, les nombreux trous percés durant l'hiver peuvent s'agrandir et cela fragilise la glace.

Le but de cette chronique n'est pas de vous faire peur. Mais il faut avouer que les temps ont changé, nous devons donc adapter nos habitudes et devenir encore plus prudents. Avant ces perturbations, les deux semaines de pêche en avril étaient possibles. Ces dernières années, rien n'est certain; donc allez-y modérément car aucun poisson ne vaut la vie d'un pêcheur.

Je cherche un ou une bénévole

JOURNAL LE PONT de PALMAROLLE

Journaliste

Contacter : Jean-Pierre Robichaud 819-339-4255

VOTRE CAISSE VOUS INFORME

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest

Lundi, 11 avril 2022, 18 h 30

Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

www.desjardins.com/caisseabitibi-ouest

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en mode virtuel. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivants la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2021
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance des propositions sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu

Élection par acclamation

Quatre (4) postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 7 février 2022 à 17 h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

GAGNON, Claude

MAJOR, Fernand

PARÉ, Marc

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisseabitibi-ouest ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale annuelle et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2021 ainsi que le rapport annuel 2021.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

ÊTRE MEMBRE **DESJARDINS**
A SES **AVANTAGES** !
desjardins.com/avantages

Desjardins
Caisse de l'Abitibi-Ouest